

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU**

**de la séance du 23 mars 2022**

**\* ORDRE DU JOUR :**

- 1 Approbation du compte rendu de la séance du 16 février 2022
- 2 Désignation d'un secrétaire de séance
- Compte rendu des décisions prises par le Maire
- 4 Compte rendu des arrêtés pris par le Maire
- 5 Budget commune :
  - Vote du compte de gestion 2021
  - Vote du compte administratif 2021
  - Affectation des résultats 2021
  - Vote du budget primitif 2022
  - Vote des subventions attribuées
  - Vote des taux des taxes directes locales pour 2022
- 6 Budget assainissement :
  - Vote du compte de gestion 2021
  - Vote du compte administratif 2021
  - Affectation des résultats 2021
  - Vote du budget primitif 2022
  - Redevances assainissement 2022
- 7 Sacem
- 8 Compte rendu des réunions syndicales
- 9 Questions diverses

**Date de convocation :** 16/03/2022

**Etaient présents :** Jean-Pierre BARRIEU, Sylvie BORDON, Michel PASCAU, Guillaume POLO, Daniel BOUNET, Gilles LACLAVERE, Lydia LUONG CAZANOVA, Sophie GOMEZ, CALCINE Patrice.

Absent excusé : Francis DULIN, Patrick LOUVEL (procuration Laclavère Gilles)

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20h 30

## 1. Approbation du compte rendu de la séance du 16 février 2022

Le compte rendu de la séance du 16 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Patrice CALCINE est nommé secrétaire de séance.

## 3. Compte rendu des décisions prises par le Maire

N° 2022-494 – Non acquisition d'un bien par voie de préemption – DIA N°45 10 rue de la Peyrade  
Loubère Gérard

## 4. Compte rendu des arrêtés pris par le Maire depuis le 16 février 2022

N° 542-2022 : Permis de construire accordé – BOUET Régis – 8 carrelot de la forge – rénovation maison

N° 543-2022 : arrêté circulation route de saint Sevet – Gers Fibre – pose armoire

N° 544-2022 : nouvelle bonification indiciaire – Fantoni Monique

N° 545-2022 : avancement d'échelon Fantoni Monique

N° 546-2022 : Certificat urbanisme simple information – Me Podechard -10 rue de la Peyrade (Loubère)

N° 547-2022 : Certificat urbanisme simple information – Me Podechard – terrain Loubère à darré au Loc

N° 548-2022 : Certificat urbanisme simple information – Me Sellem – 36 Rte du Plateau – (Ortega)

## 5. Budget commune

### Compte de gestion 2021 :

Le compte de gestion 2021 de la commune, dressé par Mme Edith BABOU, trésorière, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### Compte administratif 2021 :

Considérant que le maire s'est retiré pour laisser la présidence à M Gilles LACLAVERE, adjoint au Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	137 580,09
	Réalisé :	71 382,36
	Reste à réaliser :	15 455,00
Recettes	Prévu :	137 580,09
	Réalisé :	63 131,96
	Reste à réaliser :	0,00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	332 180,97
	Réalisé :	243 035,25
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	332 180,97
	Réalisé :	340 551,08
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-8 250,40
Fonctionnement :	97 515,83
Résultat global :	89 265,43

### Affectation des résultats 2021 :

Le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de :	49 118,88
- un excédent reporté de :	48 396,95
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	97 515,83
- un déficit d'investissement de :	8 250,40
- un déficit des restes à réaliser de :	15 455,00
Soit un besoin de financement de :	23 705,40

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	97 515,83
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	23 705,40
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	73 810,43
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	8 250,40

Cette proposition est soumise au vote et approuvée, à l'unanimité, par les membres présents.

### Budget primitif 2022 :

Le Maire présente le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de **105 600.45 €** et en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de **353 909.12 €**.

Budget de la commune approuvé à l'unanimité.

### Subventions attribuées :

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE LECTOURE	867,00 €
ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE	75,00 €
APE DU RPI EN LECTOIROIS	153,00 €
AVSPCL VALORISATION ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE	153,00 €
COMITE DES FETES CASTERA LECTOIROIS	153,00 €
SOCIETE DE CHASSE FUSILS CASTERALAIS	153,00 €
SOUVENIR FRANCAIS COMITE LOMAGNE	75,00 €

### Vote des taux des taxes directes locales pour 2022 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,  
De maintenir pour l'année 2022 les taux suivants des impôts directs locaux :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 63.88 %**,
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73.53 %**.

## **6. Budget assainissement**

### Compte de gestion 2021- assainissement :

Le compte de gestion 2021 -assainissement, dressé par Mme Edith BABOU, trésorière, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### Compte administratif 2021 – assainissement :

Considérant que le maire s'est retiré pour laisser la présidence à M Gilles LACLAVERE, adjoint au Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	68 706,38
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	68 706,38
	Réalisé :	68 706,38
	Reste à réaliser :	0,00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	32 087,64
	Réalisé :	10 368,85
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	32 087,64
	Réalisé :	29 065,64
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	68 706,38
Fonctionnement :	18 696,79
Résultat global :	87 403,17

### Affectation des résultats 2021 – assainissement

Le compte administratif – assainissement présente :

- un déficit de fonctionnement de :	1 790,85
- un excédent reporté de :	20 487,64
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	18 696,79
- un excédent d'investissement de :	68 706,38
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	68 706,38

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	18 696,79
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	18 696,79

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	68 706,38
--	-----------

Cette proposition est soumise au vote et approuvée, à l'unanimité, par les membres présents.

### Budget primitif 2022 – assainissement :

Le Maire présente le budget primitif 2022 - assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de **71 832,38 €** et en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de **29 696,79 €**.

Budget assainissement approuvé à l'unanimité.

## Redevance assainissement 2022 :

Le conseil municipal, à l'unanimité vote le mode de calcul suivant pour les redevances 2022 :

Par fixe : 8€ par mois et par branchement

Part variable : égale à 1.88€ /m<sup>3</sup> calculée sur les consommations d'eau potable établies par la SAUR, après application d'un abattement de 10% sur les volumes consommés

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.25%, prélevés par la commune et reversés à l'Agence Adour Garonne

## 7. Sacem

M. le maire fait état d'une proposition reçue de la SACEM, d'une cotisation globale couvrant l'ensemble des diffusions musicales lors des diverses manifestations festives organisées par la commune.

La proposition sera étudiée avec l'ensemble des associations concernées.

## 8. Compte rendu des réunions syndicales

Guillaume Polo pour le SIDEL et Gilles Laclavère pour le SIVOM font un compte rendu des dernières réunions auxquelles ils ont assisté.

## 9. Questions diverses

Les panneaux d'affichage en vue des prochaines élections seront installés le 25 mars.

M.le Maire signale qu'un chêne à proximité du domicile de Mme Mauret devra être ébranché.

G..Laclavère évoque la nécessité de rouvrir le chemin rural qui descend dans le vallon au nord de Peyradis.

L'amorce du chemin devra être délimitée et dégagée de la végétation.

Prochaine réunion le : 04 mai 2022

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 heures

<b>PASCAU Michel</b>	
<b>DULIN Francis</b>	Absent excusé
<b>LACLAVERE Gilles</b>	
<b>BARRIEU Jean-Pierre</b>	
<b>BORDON Sylvie</b>	
<b>BOUNET Daniel</b>	
<b>CALCINE Patrice</b>	
<b>GOMEZ Sophie</b>	
<b>LOUVEL Patrick</b>	<i>Procuration LACLAVERE Gilles</i>
<b>LUONG-CASANOVA Lydia</b>	
<b>POLO Guillaume</b>	